

RCS : MELUN  
Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01146  
Numéro SIREN : 850 983 909  
Nom ou dénomination : 2F FOOD

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2021 sous le numéro de dépôt 2632

**SAS 2F FOOD**  
société par actions simplifiée au capital de 500 Euros  
99, avenue Maurice Dauvergne  
77350 LE MEE-SUR-SEINE

SIREN : 850 983 909 R.C.S. MELUN

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIÉS**  
**DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 1<sup>er</sup> février à 12 heures, au siège social de la société SAS 2F FOOD

Les associés de la société « 2F FOOD », Société par Actions Simplifiée au capital de 500 €, dont le siège social est situé au 99, avenue Maurice Dauvergne – 77350 LE MEE-SUR-SEINE, se sont réunis au siège social sur la convocation verbale faite par le président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Samir BOUHOUT, président de la société.

Les Associés présentes possèdent l'intégralité des parts composant le capital social, savoir :

- |   |          |
|---|----------|
| - Monsieur BOUHOUT Samir, propriétaire de   | 50 parts |
| - Monsieur BOUHOUT Mohamed, propriétaire de | 50 parts |

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts

**I – ONT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Monsieur Samir BOUHOUT a fait savoir qu'il entendait démissionner de ses fonctions de Président au 31 Janvier 2021.

Il y a lieu de prendre acte de cette décision et de nommer Monsieur Mohamed BOUHOUT aux fonctions de Président, en remplacement de Monsieur Samir BOUHOUT, démissionnaire, pour une durée illimitée.

Les Associés sont donc appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- démission du Président ;
- nomination d'un nouveau Président en remplacement ;
- pouvoirs pour les formalités ;
- questions diverses.

**II - ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A**

MB

B.S

#### PREMIERE DECISION

Les Associés prennent acte de la démission de Monsieur Samir BOUHOUT, aux fonctions de Président à effet au 31 Janvier 2021.

#### DEUXIEME DECISION

Les Associés ayant pris acte de la démission, à compter du 31 janvier 2021, de Monsieur Samir BOUHOUT, Président, décident de nommer en remplacement à compter du 1<sup>er</sup> Février 2021:

➤ **Monsieur Mohamed BOUHOUT**

Demeurant à LE MEE-SUR-SEINE (77350) – 446, Quai Etienne Lallia  
Pour une durée illimitée.

Monsieur Mohamed BOUHOUT remercie les associés de leur confiance et déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

#### TROISIEME DECISION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

#### QUATRIEME DECISION

Les Associés déclarent que la rémunération du Président fera, s'il y a lieu, l'objet d'une prochaine réunion.

Monsieur Mohamed BOUHOUT intervient alors à l'effet de déclarer qu'il accepte les fonctions qui lui sont confiées et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Président au sein de la société.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est déclarée levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et les Associés après lecture.

MB B.S

**LE NOUVEAU PRESIDENT (2)**  
M. Mohamed BOUHOUT



**ASSOCIÉS**  
M. Samir BOUHOUT et M. Mohamed BOUHOUT



Bon Pour ACCEPTATION DES FONCTIONS  
DE PRESIDENTS à compter du 1<sup>er</sup> FEV 21

**LE PRESIDENT DEMISSIONNAIRE (1)**  
M. Samir BOUHOUT



Bon Pour démission des fonctions  
de Président au 31/01/2021

*Bon pour démission des fonctions de Président au 31 janvier 2021 (1)*

*Bon pour acceptation des fonctions de Président à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 (2)*

- MB